



FIABILISEZ VOTRE DSN

Bien déclarer vos données en DSN c'est sécuriser le respect de vos obligations et mieux assurer les droits de vos salariés.

Dès le mois de diffusion de nouveaux codes types de personnels, il est important de veiller à leur correcte application car l'utilisation des bons codes permettra de fiabiliser les taux que vous allez appliquer et de garantir la bonne orientation des fonds vers les organismes prestataires.

ZOOM SUR : l'évolution des modalités déclaratives des contrats d'apprentissage

Depuis le 1^{er} janvier 2019, de nouveaux codes types de personnels ont été mis en place pour les salaires relatifs aux contrats d'apprentissage de droit privé inférieurs au seuil de 79% du SMIC (CTP 726, 727) ainsi que pour ceux relatifs aux contrats d'apprentissage du secteur public supérieurs à ce même seuil (CTP 518, 520).

Les modalités déclaratives de ces contrats ont été modifiées au 1^{er} janvier 2019. Vous pouvez en prendre connaissance grâce au lien suivant :

<https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/beneficiaire-dune-exoneration/exonerations-ou-aides-liees-a-la-le-contrat-dapprentissage.html>